

# LES CAHIERS

## **EUROPE ET MONDIALISATION**

### **QUEL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET QUELS EMPLOIS ?**

**N° 33**

*Séminaire*

*Saint-Etienne*

*20 octobre 2006*



# EUROPE ET MONDIALISATION

9<sup>ème</sup> BIENNALE  
Séminaire préparatoire

SAINT-ETIENNE  
20 octobre 2006



LABORATOIRE SOCIAL D'ACTIONS  
D'INNOVATIONS  
DE REFLEXIONS ET D'ECHANGES







---

## SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b>	7
<b>Panorama et contexte :</b> Relance de l'Europe et mondialisation ; perspectives démographiques et immigration	9
<b>Débat général</b>	17
<b>Soirée débat ouverte au public :</b> Regards croisés sur l'Europe et la mondialisation, que peut-on attendre de l'Europe ?	25

\*\*\*\*\*

Séminaire réalisé en avant-première du Forum de Lyon pour une mondialisation  
responsable

et en partenariat avec :

**Le Grand LYON**  
**La région Rhône-Alpes**  
**L'association Forum Syndical Européen**  
**Saint Etienne Métropole**  
**L'Université de Sain –Etienne**  
**Economie & Humanisme**



## **INTRODUCTION**

---

**Vendredi 20 Octobre 2006**

**Pierre Héritier**  
Fondateur de Lasaire

**Anne-Marie Grozelier**  
Secrétaire générale de Lasaire

**Jean-Louis Gagnaire**  
Vice-Président de la Région Rhône-Alpes

## Pierre Héritier

---

Fondateur de Lasaire, Pierre Héritier accueille et remercie les participants. Il rappelle, en guise de préambule, la vocation de Lasaire, organisme soucieux de préserver une démarche pluraliste, de susciter de vraies confrontations sur les problèmes de l'heure, à l'abri de la langue de bois et de la tentation du consensus mou. Une idée simple règle toutes ses approches, à savoir que le facteur humain constitue l'élément central de l'économie. Si d'ailleurs Lasaire a son siège à Saint-Etienne, c'est que cette ville est, de longue date, engagée dans l'innovation sociale. Il suffit d'évoquer, parmi bien d'autres références, la figure de Michel Rondet qui y a fondé, en 1894, la sécurité sociale minière, premier prototype de ce qui allait donner naissance, plus de cinquante ans plus tard, à la sécurité Sociale *tout court*.

## Anne-Marie Grozelier

---

Secrétaire générale de Lasaire, Anne-Marie Grozelier rappelle à son tour que les rencontres Lasaire ont été lancées à Saint-Etienne, il y a 16 ans, en 1990 et qu'elles se poursuivent ici même avec le lancement de la 9<sup>e</sup> édition. Ce séminaire poursuivra la réflexion engagée en 2005 sur une question fondamentale : comment l'Europe peut-elle s'organiser pour être un acteur majeur d'une régulation sociale et environnementale à l'échelle planétaire ? Elle en a les moyens. C'est la seule région du monde à disposer dans chacune de ses composantes et au niveau supranational, d'un ensemble de régulations sociales. Elle est la première puissance commerciale au monde. Mais ses dirigeants et les dirigeants des Etats membres en ont-ils la volonté politique ?

## Jean-Louis Gagnaire

---

Vice Président de la Région Rhône-Alpes, préfère l'expression mondialisation régulée à celle de mondialisation responsable. Certes, au cœur de la mondialisation en train de se faire, il s'agit d'être responsable. Ainsi les élus sont responsables de choix de politiques économiques qui ont des répercussions sur les plus démunis, sur les innovations sociales, sur l'ingénierie financière des banques, sur la gestion des ressources humaines. Mais la mondialisation repose sur des règles économiques que le monde semble subir alors que ces règles ont été mises en place par nos sociétés qui ont donc le pouvoir de les changer. Il s'agit d'être acteur et de ne pas subir ; de créer des espaces de dialogue ; de croiser les compétences et de développer un dialogue social et territorial.

\*

\*                    \*

**PANORAMA ET CONTEXTE :**  
**Relance de l'Europe et mondialisation ; perspectives**  
**démographiques et immigration**

---

---

**Joël Maurice**

Lasaire, Professeur à l'ENPC

**Françoise Grossetête**

Députée européenne

**Lily Razafimbelo**

Chercheur en sciences de la communication, Madagascar

**André Gauron**

Lasaire, Conseiller-maître à la Cour des Comptes

## Joël Maurice

Joël Maurice se propose de dérouler un panorama de l'Europe restituée dans le contexte de la mondialisation, avant de s'arrêter plus particulièrement sur les enjeux démographiques et sur la question de l'immigration. Les problèmes posés par les constructions européennes ont toujours été au centre des préoccupations de Lasaire. Dans cette période, à égale distance entre le « non » au projet de traité constitutionnel et la prochaine élection présidentielle, quel est l'état de l'Union, en particulier à l'intérieur de la zone euro ?

En s'appuyant sur quelques statistiques d'Eurostat, il est possible de se représenter le poids de l'Union européenne par rapport aux autres grands ensembles dans le Monde (Etats-Unis, Chine, Japon). Ainsi, le poids purement démographique de l'Europe est supérieur à 450 millions d'habitants (les Etats-Unis sont à 300 millions, le Japon à 150 millions, la Chine est à 1,3 milliard). Pour ce qui est du pouvoir d'achat par habitant, si on situe, par convention, à 100 le niveau de l'Europe à 25, celui de l'Europe à 15 est à 108, celui de la zone euro est à 106, ce qui revient à un revenu moyen pour l'ensemble de l'Union avoisinant les deux-tiers du chiffre correspondant aux Etats-Unis (indice 148). La zone euro fait jeu égal avec le Japon, la Chine en revanche ne dépasse pas 20 % du niveau de la zone euro.

Le commerce mondial : pour que les chiffres comparatifs aient un sens, il convient de ne pas prendre en compte les échanges intérieurs à l'Union européenne. L'Union européenne, prise en bloc, détient 19 % des exportations mondiales, les Etats-Unis 14 %, le Japon 9 %, la Chine 9,4 % et ce, en progression rapide. Pour ce qui concerne les importations mondiales, les Etats-Unis devancent avec 22 % le bloc de l'Union à 25. La croissance économique : l'Union à 25 est à 1,7 %, la zone euro à 1,4, les Etats-Unis à

3,2, mais la Chine à plus de 9 % ! Pour ce qui est du chômage, il dépasse 8 % dans l'Union à 25 (y compris dans la zone euro), à comparer aux 5 % des Etats-Unis et aux 4,4 % du Japon. Quant au taux d'emploi, il est à 64 % dans l'Union à 25 et dans la zone euro, mais à 71 % aux Etats-Unis et à 69 % au Japon. La productivité horaire fait apparaître que si on chiffre, par convention, à 100 le niveau de l'Union à 25, celle du Japon ne sera alors qu'à 79, mais celle des Etats-Unis à 115 et celle de la France à ... 117. C'est là une exception française qui mérite d'être soulignée.

Le niveau globalement décevant des performances économiques de la zone euro, peut faire craindre un délitement progressif. Certaines personnalités, pas seulement en Italie, se sont même interrogées sur le bien-fondé du maintien de l'euro que, assurément, Lasaire ne remet nullement en cause. Ce doute traduit bien d'autres inquiétudes. Le catalogue en est bien connu :

- déséquilibre dans la gouvernance économique de l'Europe dans la mesure où le rôle de la BCE n'est guère contrebalancé par une coordination des politiques budgétaires indispensable pour parvenir à un « policy mix » efficace (comme celui des Etats-Unis) ;
- cela, du fait que l'Eurogroupe reste informel dans la mesure où le rejet du traité constitutionnel n'a pas permis de lui conférer une dimension officielle ;
- dialogue social très insuffisant au niveau européen ;
- perspectives ouvertes à une extension de négociations librement entreprises par les partenaires sociaux durablement entravés par le rejet dudit traité ;
- processus de DOORN effacé, auquel se substituent, entre les pays membres de l'Union, des processus de désinflation compétitive.

Ici, il faut noter que le gel relatif des salaires qu'ils ont entraîné dans les pays concernés, est en corrélation avec un ralentissement de la croissance dans ces mêmes pays. (Ceci n'empêche pas des situations contrastées : ainsi, l'Allemagne accumule des excédents commerciaux très importants rapportés à l'échelle mondiale, alors qu'au cours des six dernières années, la France, dans ce même domaine, est passée de l'excédent au déficit).

Il faut donc s'interroger sur la portée de *ces jeux non coopératifs* auxquels se livrent les pays membres entre eux : n'est-ce pas là l'illustration d'un état d'esprit opposé au sens même de la construction européenne ? Dans le prolongement de ce doute jeté sur le projet européen, il faut également prendre en compte une charte des droits fondamentaux qui reste sans valeur juridique, un élargissement certes réussi si on se limite à l'évaluation de ses effets en termes de croissance pour les pays concernés, mais néanmoins controversé et lourd de bien des réticences, si l'on considère l'insuffisance des fonds de cohésion qui y ont été affectés.

Sur le plateau des bonnes surprises, on peut tout au plus placer le renforcement du Parlement européen, tel que l'illustrent les modifications qu'il a su introduire dans la directive sur les services, dite directive Bolkestein. Pour sortir le bateau Europe de son encalminage, les deux années qui viennent s'avèrent donc cruciales : en 2007, la Présidence allemande va procéder à une consultation des Etats membres pour accueillir des propositions. En 2008, l'agenda de la Présidence française esquissera les grands traits d'une solution institutionnelle à l'impasse européenne.

L'affaiblissement démographique de l'Europe dans le contexte mondial : entre 2005 et 2050, la population mondiale passera, selon les projections de l'ONU, de

6,4 milliards à près de 9 milliards. Toutes les grandes zones économiques avec lesquelles l'Union européenne est en concurrence verront leur population augmenter (l'Amérique du Nord de 331 à 438 millions, l'Inde de 1,1 à 1,5 milliard, sauf la Chine qui stagnera autour de 1,3 milliard et l'Europe qui reculera, passant de 728 millions à 650 millions ! autrement dit, le poids des pays développés va diminuer considérablement par rapport aux pays en voie de développement.

L'Union européenne proprement dite, maintiendra, entre 2005 et 2050, sa population globale à son niveau actuel. A l'intérieur de ce bassin, l'Allemagne sera en décroissance démographique, passant de 82 millions à 74, alors que la France, en sens inverse, passera de 60 millions à 70 millions en 2050. Là encore, il s'agit d'un aspect de l'exception française. Le taux de fertilité est en réalité le paramètre central à prendre en considération : pour l'ensemble du monde, il est de 2,6 enfants par femme, de 2,9 pour les pays en voie de développement, mais de 1,52 pour les pays de l'Union à 25, avec des extrêmes vers le bas (l'Italie avec 1,32) et le haut (la France, avec 1,92). L'ONU prévoit pour 2050, une convergence mondiale autour de 2,1 du taux de fertilité, ce qui aboutirait à une stabilité de la population mondiale. Cette projection suppose que la transition démographique se soit accomplie selon les canons prévus.

L'allongement de la durée de la vie, quant à elle, se poursuit mis à part le cas de quelques pays, comme la Russie qui est, de ce point de vue, dans une situation catastrophique.

Concernant l'immigration vers l'Union européenne, on assiste à une augmentation des flux migratoires vers l'Europe. En 2005, l'Union européenne à 25 a ainsi accueilli 1,6 million d'immigrants (chiffre correspondant au solde entre les entrées et les sorties). Mais tous les Etats membres ne se trouvent pas à cet égard, dans la même situation. Si

l'Allemagne a connu une décroissance forte de son immigration, l'Italie et l'Espagne enregistrent de très fortes progressions de leurs flux migratoires, essentiellement en provenance du Sud de la Méditerranée (plus de 600 000 entrés nettes en 2005 pour l'Espagne). Ces apports migratoires importants ne contrecarrent pas pour autant les effets du vieillissement global de la population européenne. Le ratio du nombre des personnes à la retraite par rapport au nombre des personnes en âge de travailler continue à croître. Ainsi, même si le solde migratoire en direction de la France était de 280 000 personnes par an jusqu'à 2050, le vieillissement démographique ne s'en trouverait réduit, sur notre sol, que de moitié.

Les accords de Schengen, ont mis en place une politique de coopération renforcée en 1985, aboutissant à l'instauration d'un visa unique pour l'ensemble des pays parties prenantes à cet accord. En 1990, les accords de Dublin ont harmonisé la politique européenne en matière de droit d'asile. En 1997, le traité d'Amsterdam a rangé les politiques d'immigration parmi les politiques communautaires avec effet à partir de 2004.

En revanche, les politiques du *vivre ensemble* demeurent « subsidiarisées », c'est-à-dire restent dans la main des gouvernement nationaux (conditions d'accès à la nationalité, réglementation des permis de séjour, droits accordés aux descendants des familles immigrées). De ce point de vue, on observe en Europe, le recul de la conception liant l'acquisition de la nationalité au nom du *jus sanguinis* (droit du sang), et une avancée du *jus soli* (droit du sol).

Trois observations peuvent donner la mesure de la difficulté des problèmes posés par une politique d'immigration massive en direction de l'Europe :

1. Les Etats membres se crispent tous, peu ou prou, devant les perspectives d'une telle politique. L'Union a décidé de

« contingenter » l'immigration en fonction des besoins économiques de l'Europe. C'est là une décision communautaire. Du même coup, les immigrés se trouvent assujettis à une certaine sédentarisation. Les immigrés courent en effet beaucoup plus de risques à opérer avec leur pays d'origine des allers et retours le long de leur vie active.

2. L'afflux des immigrés qui n'ont pas les qualifications requises nourrit le travail clandestin, c'est-à-dire œuvre comme une force de sape du statut des salariés officiels, ce qui restreint d'autant l'assiette des négociations sociales.
3. Avec la généralisation du droit du sol, les descendants des travailleurs immigrés seront des membres à part entière des communautés nationales. Or il saute aux yeux que les minorités issues de l'immigration ne sont pas véritablement intégrées à l'intérieur des sociétés européennes. Le problème est d'autant plus visible que grandit le nombre des personnes concernées. Il ne s'agit pas de l'aborder en des termes purement économiques, mais aussi dans ses dimensions sociales, culturelles et politiques.

*Pierre Héritier reprend la parole. A ses yeux, il y a trois questions lourdes dont il s'agit de débattre : comment susciter, dans la zone euro, des jeux coopératifs susceptibles de relancer une demande créatrice d'emplois. Ensuite, il s'agit d'explorer plus avant la question démographique. Enfin il faut accepter d'ouvrir le dossier de l'immigration.*

## **Françoise Grossetête**

Pour **Françoise Grossetête**, la panne de l'Europe est à rapporter d'abord et avant tout à l'absence de gouvernance politique ou même seulement économique. L'euro est la preuve, a contrario, de l'efficacité de l'Europe dès lors qu'elle sait se doter d'un mécanisme institutionnel qui fonctionne. Le

Parlement européen, en modifiant et en adoptant la directive sur les services, contribue, pour sa part, à mettre en place une des conditions pour le bon fonctionnement du marché intérieur qui est une des dimensions de l'Union européenne. Françoise Grossetête déplore l'absence de sens pédagogique de la part des défenseurs du traité constitutionnel, ce qui explique son rejet par les Français et les Hollandais. Les vieux rouages restent donc en place. Le parlement européen prend des initiatives, mais il se heurte en permanence au Conseil européen, qui représente les intérêts des Etats membres, et à ce titre, relayant les visions purement nationales et leurs crispations sur des visions à court terme.

La députée européenne revient sur le chiffre de la population européenne correspondant à la tranche d'âge la plus active, celle située entre 15 et 64 ans : d'ici à 2050, elle diminuera de 48 millions pour l'ensemble de l'Union ! Cette décroissance nette ne pourra pas ne pas avoir d'effets sur le marché du travail, sur l'organisation de la protection sociale, sur les finances publiques et finalement sur la croissance. Cette perspective contraste ironiquement avec cet autre constat : un nombre croissant de jeunes européens, bien formés et dynamiques vont s'installer hors des frontières de l'Europe, aux Etats-Unis, en Chine, en Inde, etc... Il faudra en tirer les conclusions avec réalisme : prévoir des emplois nouveaux et des innovations correspondant au vieillissement de la population et au recul global de l'âge du passage à la retraite, mettre en place des mécanismes permettant d'accorder des revenus complémentaires de ceux que les régimes de retraite offriront de plus en plus difficilement, (d'où le rôle des fonds de pension), encourager du renouveau démographique par des mesures concernant l'accès au logement, le développement des crèches et des gardes d'enfants.

Concernant l'immigration, Madame Grossetête note qu'en 2004, l'Union européenne a attiré près d'1,8 million d'immigrés « nets », soit un chiffre très supérieur à celui des immigrants vers les Etats-Unis, si on le rapporte aux populations respectives de ces deux zones. Ce flux ne peut que perdurer, d'où l'urgence d'unifier les politiques d'immigration.

---

### Lily Razafimbelo

---

Lily Razafimbelo se dit particulièrement sensible à la question de la gouvernance, c'est-à-dire à la manière, s'agissant de l'Union européenne, de définir, légitimer et maintenir l'écart approprié entre, d'une part, les politiques eux-mêmes, compris comme ceux qui ont la charge de décider, et d'autre part, les citoyens qui oeuvrent et travaillent sur le terrain. Le territoire est alors cet espace approprié pour que le dialogue entre les politiques et les acteurs de terrain puissent s'instaurer, pour ainsi dire, concrètement et avec le minimum de « pertes » dans la communication. Il y a, a contrario, un problème de gouvernance, lorsque des décisions sont prises au sommet, sans que les acteurs de terrain s'y sentent le moins du monde impliqués. L'Europe a été au départ conçue à partir d'une logique exclusivement économique. D'où la difficulté, et aussi la nécessité aujourd'hui, de faire de l'Europe désormais une réalité véritablement sociale, c'est-à-dire une réalité qui « parle et importe vraiment aux gens ». Une décision n'est pleinement politique que si elle est « ancrée » dans la vie quotidienne des gens.

Lily Razafimbelo entend porter sur la question de l'immigration un regard élargi. On ne résoudra pas le problème en recourant à la violence, ni même en recourant à l'immigration dite « choisie ». La solution, c'est le développement conçu comme une tâche globale qui dépasse les frontières des nations et des continents. Ce devrait être la

mission conjointe des structures comme l'Union européenne et l'Union africaine, premiers pas vers une régulation mondiale. A ce propos, Lily Razafimbelo se désole que la victoire du non fasse apparaître à quel point les européens, en l'occurrence les Français, ne comprennent pas qu'ils ont déjà sous la main ces formes d'organisation et de dialogue qui manquent encore à l'Afrique. Comment ont-ils pu ainsi céder à la tentation de passer par pertes et profits de tels acquis ? L'Europe ne risque-t-elle pas de devenir désormais cette foire où chaque pays vient petitement marchander ses petits intérêts ? Il faut refuser cette dérive, l'Europe doit savoir redonner à ses citoyens l'envie de redécouvrir ce qui peut les rassembler. C'est d'ailleurs sur cette aptitude démontrée par l'Union que se régleront les regards des pays et des ensembles économiquement moins avancés, en particulier de l'Afrique pour lui emboîter le pas sur le chemin de leur propre unification.

### **André Gauron**

André Gauron propose sa réponse à la panne économique où se trouve l'Europe. Il regrette, en guise de préambule, que l'accent ait été exagérément placé sur la question de l'euro. A ses yeux, les chiffres comparés des Etats-Unis et de l'Europe des 15, relatifs aux taux d'emploi et de la productivité sont plus révélateurs que la question du destin de l'euro. Le véritable déblocage de la situation est à rechercher du côté de l'organisation de l'emploi. En 2000, à Lisbonne, l'Union européenne s'était engagée à devenir la plus compétitive du monde en matière d'économie de la connaissance. Peu de progrès ont été réalisés depuis.

Or, l'équation à résoudre est assez simple à poser (sinon à résoudre) : la croissance dépend du taux d'emploi, qui lui-même dépend du niveau de formation. Il y a un siècle, le niveau de formation, ou plutôt son absence,

n'était pas rédhibitoire pour accéder à l'emploi. Désormais il en est une des conditions essentielles. Toutes les statistiques mettent en évidence cette corrélation entre niveau d'emploi et niveau de formation. Une grande part du secret de l'avance économique des Etats-Unis est à rapporter à leur décision de généraliser, au sortir de la seconde guerre mondiale, l'enseignement secondaire à l'ensemble de la population. Aujourd'hui encore, la population américaine est bien mieux formée que l'ensemble de la population européenne. Il va donc de soi, pour André Gauron, que l'exigence des 80 % des bacheliers s'impose plus que jamais. Dans ce même esprit, on comprend que, quelle que soit l'issue du débat sur les retraites, la tendance à pousser les travailleurs âgés vers la retraite et la pré-retraite, puisse persister et même s'accroître dans la mesure même où il s'agit là de salariés peu formés qui doivent le plus vite possible céder la place à des jeunes dotés d'un niveau de qualification plus élevé.

On n'a pas assez remarqué, d'autre part, que des sociétés se contentant de faibles niveaux de qualification pour leur main d'oeuvre, sont aussi peu ouvertes à l'entrée des femmes sur le marché du travail. En revanche, lorsque les niveaux sont élevés, la disparité entre les sexes a tendance à s'effacer. Sur la lancée de cette observation, il n'est pas inintéressant de noter que, il y a 20 ans, les salariés les moins qualifiés étaient des hommes du secteur industriel, alors qu'actuellement le barreau le plus bas dans l'échelle des qualifications est occupé par les femmes employées dans le tertiaire.

En termes d'opportunités pour la formation, la France présente des perspectives de croissance pour le nombre de cadres et de cadres moyens, auxquels correspondent en général des formations de type BTS. En revanche, pour ce qui est des niveaux immédiatement inférieurs, celui de techniciens qualifiés à situer en dessous du cadre et au dessus de l'ouvrier qualifié, il y a

en France un certain déficit. «En France» disait déjà Antoine Riboud, «on se trompe de productivité». Par cette remarque énigmatique, il faisait allusion à la solution de la productivité par le haut, celle que suscitent les qualifications élevées, à laquelle la France avait malheureusement préféré, selon Riboud, la productivité par l'accélération des cadences et le stress au travail.

### **Joël Maurice**

---

Joël Maurice reprend la parole pour réagir au début de l'intervention d'André Gauron. Il tient à réaffirmer, quant à lui, son attachement au mécanisme de l'euro. Cette prise de position ne doit pas être confondue

avec l'inquiétude qu'il ressent lorsqu'il voit se multiplier, dans les différents pays membres de l'UE, les *jeux non coopératifs*, lesquels, s'ils se multiplient, pourraient finir par fissurer le socle du mécanisme monétaire.

\*

\*      \*



**DEBAT GENERAL :**  
**avec André Gauron, Françoise Grossetête, Lily Razafimbelo,**  
**Joël Maurice, Pierre Héritier**

---

**Evelyne Merchez**

CGT-FO

**Jacques Toledano**

Association Eticité

**Jean-Claude Aparicio**

Membre du CESR PACA

**Alain Sebile**

Vice-Président de la MACIF-IDF

Membre du CA de Lasaire

**Pierre Gallon**

CGT

**Fernando Marques**

CGT portugaise

**Ornella Cilona**

CGIL ialienne

**Jacques Petit**

Conseil de développement du Grand Lyon

**Jacky Fourt**

Secrétaire du comité d'entreprise européen de Rhodia,  
entreprise de la chimie



---

**Evelyne Merchez**

---

Evelyne Merchez intervient sur deux points : d'une part, elle s'interroge sur le bien fondé de la proposition qui consisterait à retarder l'âge de la retraite lorsque des personnes peu qualifiées ont commencé leur vie professionnelle très jeunes. D'autre part, pour que les gens intériorisent vraiment la dimension européenne, il importe de lever les obstacles à la mobilité transfrontalière comme les parlementaires français s'y sont attelés. Ce genre de mesures serait en effet un moyen de mieux connaître l'Europe au quotidien et des les convaincre de son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie pour chacun et pour tous.

---

**Jacques Toledano**

---

On se pose aujourd'hui le problème de l'Europe face à la mondialisation mais, il faut bien en convenir, le seul marché unique n'a pas suffi pour créer une citoyenneté qui soit vraiment partagée : on a, dans chaque Etat, des modèles sociaux qui n'ont pas su se transcender au plan européen et qui restent nationaux. D'autre part, comme le souligne Daniel Cohen, le modèle productif européen qui repose sur des produits hauts de gamme, très proches, incorporant des savoir faire très coûteux, est mal parti face aux modèles productifs des grandes firmes internationales qui ne tolèrent pas le principe de la concurrence parfaite et font en sorte que une ou deux sociétés seulement se partagent le commerce international.

---

**Jean-Claude Aparicio**

---

Revenant sur l'intervention de Mme Grossetête, Jean-Claude Aparicio veut souligner le fait que si le traité constitutionnel a été rejeté c'est à cause de ses manques. On ne pouvait pas constituer l'Europe dynamique et solidaire que les Français appelaient de leurs vœux avec un

système érigeant la concurrence entre ses membres ; nation contre nation, chacun contre chacun, et que le meilleur gagne ! C'est une Europe uniquement marchande qui se mettait en place sans harmonisation fiscale et sans harmonisation sociale. Concernant le débat sur l'immigration il tient à dénoncer les conditions dans lesquelles sont traités les immigrés dans ce pays et s'interroge sur la contradiction qu'il peut y avoir, de la part d'esprits adeptes du libéralisme, à prôner la libre circulation des capitaux et des marchandises mais pas celle des personnes.

---

**Alain Sebile**

---

Sur la question du développement économique et des emplois créés, tant au niveau national qu'européen, il faut se poser la question du rôle que pourrait jouer l'économie sociale, acteur économique important puisqu'il compte 900 000 entreprises, c'est à dire plus de 2 millions de salariés et 150 milliards d'euros de chiffre d'affaire sans compter les banques coopératives. Ces deux secteurs de l'économie doivent travailler ensemble sur ces questions.

---

**Pierre Gallon**

---

s'étonne que dans l'exposé, au demeurant fort intéressant qui vient d'être fait, on ne fasse pas recours à des schémas explicatifs faisant appel à l'évolution de la production industrielle dans le cadre des nouveaux rapports mondiaux qui se mettent en place ni à ceux qu'on pourrait avoir. Question, à ses yeux, absolument fondamentale : si on ne parle pas de cela, de quoi peut-on bien parler ? Certains évoquent les délocalisations, — de ce point de vue, le département de la Loire est particulièrement concerné — mais ne serait-il pas indispensable aujourd'hui, si on veut parler mondialisation, d'aborder la question de la répartition au niveau planétaire de la production industrielle? On

pourrait tout à fait avoir de véritables rapports de coopération au niveau international, comme il y en a eu avec l'Allemagne et avec certains pays, dans le passé. Il se souvient d'accords de coopération industrielle et de formation dans la sidérurgie. De nombreux stagiaires venaient aussi bien d'Iran, d'Irak que d'Égypte. En même temps, on mettait en place une sidérurgie nouvelle à travers le monde.

Ce qui serait important ce serait de développer ce type d'accords de coopération qui pourraient s'instaurer pour le développement mondial, sans que cela ne se fasse au détriment des salariés des pays déjà développés, et sans que leur emploi ne soit, pour autant, précarisé voire délocalisé. C'est ce type de problème qu'il faudrait poser et sur lequel il faudrait réfléchir en priorité.

---

### **Fernando Marques**

---

Fernando Marquès est d'accord avec André Gauron pour associer le taux d'activité professionnelle et le niveau de la formation. Mais il lui semble qu'au sein de l'Union européenne, l'accent est moins mis sur la formation comme remède au chômage que sur la flexibilisation croissante des marchés de l'emploi, en contraignant les chômeurs de longue durée à accepter des emplois de mauvaise qualité.

On ne peut nier par ailleurs un affaiblissement du dialogue social en Europe. Certes, les politiques économiques de plus en plus alignées sur la logique libérale, ainsi que l'accroissement de la concurrence internationale, y contribuent fortement. Mais la raison principale de cet état de choses, c'est bien l'élargissement récent de l'Union. Désormais, il devient difficile pour les syndicats de négocier des normes concernant le travail, alors que dans ce domaine comme en d'autres, l'Europe est plus diversifiée que jamais.

Enfin, en matière démographique, il faut maintenir une vision globale sur l'évolution des choses et ne pas oublier que, de façon générale, l'augmentation de la population détériore de plus en plus l'environnement et compromet le renouvellement des ressources.

Il faut noter ici une contradiction. En effet, dans les pays développés, la population a tendance à diminuer, ce qui entraîne un déclin de la population active, et par conséquence, rend le financement des politiques sociales plus problématique. Dans les pays en voie de développement, c'est la convergence vers une norme commune autour de 2 enfants par femme, qui est le trait le plus remarquable. Cette réduction de la fécondité s'observe même dans les pays où la religion joue un rôle important.

---

### **Ornella Cilona**

---

Souhaite intervenir sur différents points, tous en rapport avec la question du rôle de l'Europe dans le monde :

- elle rappelle que lors de son dernier congrès, la CGIL a adopté une revendication demandant aux négociateurs de l'OMC de conditionner leur accord à l'introduction de clauses sociales et vertes. Il n'y a pas eu d'accord mais une nouvelle proposition de politique commerciale de l'UE circule et on va vers des accords bilatéraux. Ces clauses pourront-elles être reprises dans les accords bilatéraux ? Sur ce point, elle s'adresse à Lily Razafimbelo : certes, en Afrique, l'intégration régionale tarde à se faire, mais pourquoi dans ces pays du tiers monde, cette crainte de protectionnisme les amène-t-elle à s'opposer à ces clauses, rendant ainsi difficile le rôle que l'UE pourrait jouer dans le monde ?

- sur la relance du traité constitutionnel, elle rappelle qu'il y a actuellement deux propositions sur la table. L'une de M. Sarkozy qui serait un mini-traité sans la charte des droits fondamentaux européens, et l'autre de M. Leinen, député allemand social-démocrate, président de la Commission constitutionnelle — proposition qu'elle-même soutient — qui suggère de conserver les parties 1, 2 et 4 de l'ancien traité et d'enlever de la partie 3 les articles nouveaux. Cette question autour de la manière de relancer le processus constitutionnel fait encore débat au sein de la CGIL. Néanmoins, elle serait favorable à un nouveau « protocole » qui définisse le rôle de l'Europe dans le monde et donc favorable à la relance du concept, inventé d'ailleurs par les Français, d'espace social européen avec une mise à jour. Concept qui a vocation à être généralisé pour devenir un espace social européen et mondial. Dans les années 80, ce concept était entendu comme un ensemble cohérent de politiques sociales, de normes législatives et de relations industrielles. Aujourd'hui, il faudrait se donner l'objectif de le relancer, et d'harmoniser les régulations sociales au niveau de l'OIT, du Conseil de l'Europe et de l'UE pour aider les pays en voie de développement. Ce serait se donner l'objectif d'une mondialisation responsable et d'un code mondial pour la dimension sociale.
- sur la formation : comment favoriser l'accès de tous à la formation continue après l'école obligatoire ?
- à Joël Maurice, la question des coopérations renforcées en matière économique, sociale, fiscale n'est-elle pas un bon choix ?

## Jacques Petit

---

Jacques Petit souhaite définir des points de repères permettant de mieux cerner la notion de territoire. Il note que, dans les conseils de développement, seuls sont représentés pour participer à la « gouvernance », les partenaires sociaux, c'est-à-dire la société civile institutionnalisée. Mais le simple citoyen, le citoyen « in-organisé » pour ainsi dire, n'y trouve pas sa voix. En revanche, à Lyon, cette expression existe. Reprenant une procédure de la Grèce antique, il existe un « collège de citoyens » constitué par tirage au sort. Il serait intéressant de savoir de quel œil les « institutionnels » considèrent ce genre de pratique.

## Jacky Fourt

---

Jacky Fourt souhaite intervenir sur la question du dialogue social européen et les difficultés qu'il rencontre. Il fait le constat qu'il y a toujours des difficultés en Europe pour mettre en place les comités d'entreprise européen et le nombre de comités créé est encore faible au regard du nombre d'entreprises concernées. La révision de la directive européenne sur les comités d'entreprise, prévue après une première période de mise en œuvre, est toujours en chantier car l'UNICE freine son avancée. Tout cela ne va pas dans le bon sens. Au moment où il se dit partout qu'il faut développer le dialogue social européen, les faits vont à l'inverse des grandes intentions. C'est là une question importante à verser au débat.

## André Gauron

---

réagit aux interrogations d'Evelyne Merchez, pour laquelle l'accroissement relatif du nombre de retraités devrait entraîner une baisse du nombre des chômeurs. On ne saurait compter, selon lui, sur un effet de substitution mécanique entre les uns et les autres, tout simplement parce que les

premiers ont été peu qualifiés, alors même que le marché du travail n'offre désormais des postes qu'à des niveaux de qualification nettement plus élevés que ceux qu'avaient occupés, pendant toute la durée de leur vie active, les cohortes de nouveaux retraités. Tant que chaque année, 130.000 jeunes quitteront le système scolaire, sans avoir obtenu le baccalauréat, le chômage frappant les nouveaux entrants sur le marché du travail restera élevé.

Par ailleurs, la France, à l'instar d'autres pays européens, souffre aussi d'une mauvaise spécialisation industrielle. Pour prendre l'exemple du textile, la France n'a pas su, contrairement à l'Allemagne, mettre en place une industrie textile « technique ». Elle a préservé le textile de type artisanal, désormais largement concurrencé par la Chine. D'où un effondrement des parts de marché dans ce domaine. La solution, dans ce secteur comme dans bien d'autres tient à la modernisation systématique des technologies et partant à des formations de haut niveau qui leur correspondent.

Sur la question de l'harmonisation des mobiles sociaux au sein de l'Union européenne, il faut rappeler que le monde syndical français s'est montré, dans son ensemble, hostile à l'idée de traiter les questions sociales au niveau européen. Les Français ont considéré que leur système social était nettement meilleur que dans les autres pays d'Europe et qu'il ne saurait s'adultérer dans un modèle de compromis qu'aurait risqué de mettre en place la législation européenne. Les syndicalistes français se sont donc battus pendant des années pour que les questions sociales restent dans le périmètre des compétences nationales.

Quant aux raisons du non opposé au projet de traité constitutionnel, elles tiennent beaucoup à son caractère hybride, dans la mesure où le texte en question comprenait à

la fois une proposition de réformes institutionnelles et des préconisations politiques. La majorité du corps électoral français serait favorable aux premières, selon A. Gauron, mais non pas aux secondes. Il s'agirait donc de dissocier ces deux réalités. Encore faudrait-il savoir dépasser la logique même du traité, lequel relève par définition des relations d'Etat à Etat, et de faire de ce texte l'expression d'un acte *sui generis*, au principe même de la fondation européenne. Tant que les parlements nationaux ne seront pas disposés à se dessaisir et à franchir ce pas, remettre le Traité européen au centre des discussions sera peine perdue, car aucun progrès réel ne sera possible.

### **Françoise Grossetête**

---

Françoise Grossetête entend défendre une nouvelle fois le bien-fondé d'une réforme visant à repousser l'âge normal de passage à la retraite. Compte tenu des conditions de vie offertes aux populations vivant en Europe, il est tout à fait normal d'estimer qu'un grand nombre de quadragénaires et de quinquagénaires actuels ont, d'ores et déjà, une espérance de vie avoisinant cent ans. Cela correspond à des durées de retraite de quelque quarante ans, financée par la population active. Or, en 2050, il n'y aura, dans l'ensemble de l'Europe, que deux actifs par citoyen âgé de plus de 65 ans (le ratio européen actuel étant de un à 4). Pour rester dans un ratio moins tendu que celui qu'en proposent les estimations, il faudrait retrouver les secrets du plein emploi. Si cette condition n'est pas présente, la seule variable d'ajustement reste donc l'élévation d'accès à la retraite.

Que veut-on faire de l'Europe, se demande Madame Grossetête ? Un marché intérieur ? Dans ce cas, il n'est nul besoin de songer à une « citoyenneté européenne ». Mais si l'Europe est un projet politique, cela justifie alors la mise en place d'une citoyenneté

européenne. Or le traité constitutionnel était précisément une façon de proposer cette Europe politique.

Par ailleurs, il faut déplorer les conditions imposées à l'immigration sauvage. Cela dit, il va de soi que l'Europe a besoin de l'immigration. La question est de savoir comment concevoir une politique de l'immigration tolérable à la fois pour les entrants et pour les sociétés qui acceptent de les accueillir. Tout est à construire dans ce domaine au niveau européen. Il faut à ce propos tout faire pour parachever la libre circulation des personnes à l'intérieur des frontières de l'Union, avantage dont les ressortissants des nouveaux Etats membres restent temporairement privés. De toute manière, pour ce qui est des emplois dans l'industrie, l'Europe ne les maintiendra et ne les augmentera que si elle sait associer sa politique industrielle à une ambition de progrès technologique et de haute qualification.

L'enjeu de la constitution européenne fait apparaître deux camps : d'une part, il y a quinze pays qui ont ratifié le traité constitutionnel et qui sont attachés à le faire appliquer le plus vite possible, et d'autre part il y a deux pays qui l'ont refusé. Nicolas Sarkozy, au nom de la France, propose de faire adopter la réforme des institutions européennes proprement dites qui pourrait recevoir sans anicroches, selon lui, l'aval de l'ensemble des Etats membres. Les élections européennes de 2009 pourraient donner l'occasion d'entériner cette réforme. Une grande conférence inter-gouvernementale prendrait alors le relais pour essayer de donner une forme acceptable aux grandes options politiques à mettre en place. Il y a déjà, tient à le faire remarquer la députée européenne, un embryon de législation sociale européenne, par exemple le congé parental des pères de familles. C'est un début.

## Lily Razafimbelo

Lily Razafimbelo souhaiterait redéfinir avec plus de justesse les relations qu'il serait bon que l'Union européenne sache établir avec les pays dit CAP et en particulier avec l'Afrique. Trois aspects devraient être modifiés dans cette manière de partenariat.

D'abord, l'Europe devrait renoncer à vouloir imposer aux pays africains son propre modèle de développement. Ensuite, il y a en Europe une vision très dévalorisante de l'Afrique qui parasite constamment les relations entre les deux continents. Si l'image de l'Afrique est constamment associée à celles de la guerre, de la pauvreté, de la famine et des maladies tropicales, le partenariat entre l'Europe et l'Afrique est voué à se transformer en une relation très inégale entre l'arrogance du riche face à l'humiliation du pauvre. Heureusement, la convention de Cotonou commence à modifier ces perspectives et contribue à l'instauration d'un partenariat entre égaux. Si l'Afrique ne craint pas le protectionnisme, elle réclame plus simplement un équilibre entre les échanges. Par exemple les subventions accordées aux agriculteurs européens ont eu comme effet de pénaliser et d'hypothéquer le développement des pays africains, largement centrés sur les productions agricoles et sur les perspectives offertes par leur exportations. Aussi est-ce au niveau de l'OMC que doit s'amorcer le débat entre les pays européens et les pays ACP.

Enfin, pour ce qui est des territoires, un pays comme Madagascar offre matière à réflexion. Par contraste avec l'organisation territoriale structurée selon les schémas abstraits hérités de la colonisation, il existe en pays merina, le *fokonolona*, c'est-à-dire une institution traditionnelle grâce à laquelle les communautés villageoises peuvent être gérées sur un mode plus concret et plus large que ce n'est le cas en Europe. En tout cas, le modèle administratif « à la française » ne convient

pas du tout à la culture malgache. On aurait tort de faire du territoire une sorte de réalité définie abstraitement dont l'application puisse se décrire dans les mêmes termes partout et toujours d'un bout à l'autre de la planète.

### **André Gauron**

---

André Gauron réagissant d'une phrase, aux propos, de Madame Razafimbelo, souligne que l'économie qui menace désormais le plus le développement des pays africains, n'est plus celle du « bloc » européen, mais bien celle des entreprises chinoises. La chose est particulièrement flagrante en Afrique de l'Ouest.

### **Joël Maurice**

---

Joël Maurice intervient une dernière fois pour souligner l'intérêt des coopérations renforcées. Dans le cadre du traité de Nice, les conditions mises à leur application sont assez difficiles (de ce point de vue, l'adoption du traité constitutionnel aurait un peu facilité leur mise en place). La formule est en tout cas possible pour ce qui touche le domaine fiscal, à commencer par l'impôt sur les sociétés.

### **Pierre Héritier**

---

L'intérêt des coopérations renforcées a d'ailleurs toujours été souligné par l'équipe de Lasaire, ajoute **Pierre Héritier**, pour amorcer la conclusion. Le fondateur de Lasaire, déplore, pour finir, que le débat qui s'achève n'ait pas repris le dossier de l'économie sociale, notamment pour ce qui concerne la création des entreprises innovantes et l'externalisation. Si certaines sociétés issues de l'économie sociale ont presque trop bien réussi, comme cela a été le cas du Crédit Mutuel ou le Crédit Agricole, on ne peut pas en dire autant des petites structures, qui n'ont pas toujours su s'entourer d'un « accompagnement » efficace. Enfin, les institutions représentatives des salariés, autrement dit les IRS, ne semblent plus correspondre aux lieux qui, dans l'entreprise, sont chargés de définir la stratégie et les grandes options de développement. C'est un thème qu'il s'agira de reprendre.

\*

\*                    \*

**SOIREE DEBAT :**  
**Regards croisés sur l'Europe et la mondialisation**  
**Que peut-on attendre de l'Europe ?**

---

---

**Yan Chen**

Journaliste, Chine

**Lily Razafimbelo**

Chercheur en sciences de la communication, Madagascar

**Georges Ross**

Directeur de recherche à l'Université de Harvard, USA

**Toni Ferigo**

Expert syndical Italie

**Louis Viannet**

Président de Forum Syndical Européen

**Marcel Grignard**

Secrétaire national de la CFDT

Débat animé par **Pierre Delohen**, journaliste



*Dans un premier temps, il s'agira de faire un tour de table sur la question de savoir ce que l'Europe peut attendre de la mondialisation : ce seront les six « regards croisés » des représentants susnommés. Une deuxième partie s'ouvrira aux questions de la salle, auxquelles les experts réunis autour de la table s'efforceront de répondre.*

## **Yan Chen**

Yan Chen prend la parole. Que peut bien représenter l'Europe aux yeux de la Chine ? Le représentant chinois répond tout de go : l'Europe n'existe pas. L'histoire de ses relations avec la Chine rappelle plutôt de mauvais souvenirs. Plus exactement, au long de ces dernières décennies, l'Europe ne s'est guère distinguée, dans l'esprit chinois, de l'Occident en général. Et encore récemment, elle était mise dans le même panier que des pays comme le Canada, Israël et, bien sûr, les Etats-Unis. Ce n'est qu'avec la « seconde ouverture » de la Chine au reste du monde, vers la fin des années 70, que les Etats-Unis ont commencé à se doter d'une image et d'une politique spécifiques auprès des Chinois, faisant apparaître petit à petit l'Europe proprement dite comme un monde décidément distinct de l'empire américain. L'Europe est devenue visible, en Chine, à partir de ses efforts pour se constituer en Union européenne, ou même à l'occasion de crises internationales, comme celle qu'a suscitée le déclenchement de la guerre en Irak. Depuis trois à quatre ans, l'opinion publique chinoise s'intéresse un peu plus à l'Europe en tant que telle, dans la mesure où elle y voit une société qui a su mettre au premier plan des préoccupations relatives à la protection sociale, l'équité et la qualité de la vie plus affirmées qu'ailleurs dans le monde. Les Chinois ont de plus en plus conscience que la mondialisation s'accompagne chez eux aussi d'une montée des conflits sociaux et du même coup, s'interrogent sur la façon dont l'Europe s'y prend pour les résoudre lorsque des crises sociales se déclenchent sur son

continent. Du même coup, les Chinois cessent désormais de confondre la « manière » américaine et la « manière » européenne, pour ce qui est d'aborder les conséquences de la mondialisation.

## **Lily Razifimbelo**

Lily Razafimbelo attend beaucoup de l'Europe. Sans prétendre représenter le Sud, soit la moitié du monde, elle tient à rappeler qu'elle ne propose ici qu'une vision personnelle. Recueillies auprès de ses amis venus des deux hémisphères, les différentes visions concernant l'Union européenne traduisent une très forte ambition, rapportée à ses ambitions internationales. Le « non » opposé au projet de traité constitutionnel, apparaît alors aux yeux de l'observatrice malgache, comme l'expression d'un manque de confiance dans les capacités de l'Europe à se construire et à intervenir positivement dans l'organisation du monde. Plus précisément, Lily Razifimbelo croit détecter dans ce refus de la majorité des Français donné à la construction de l'Union telle que le traité le leur a proposé, l'expression d'un rejet indirect de ses élites politiques, venant relayer leur méfiance à l'égard de l'Union.

Or, à ses yeux d'Africaine, un tel rejet est stupéfiant. D'abord parce que l'histoire (à commencer par celle de la colonisation) et la géographie vont dans le sens d'un partenariat entre l'Europe et l'Afrique, et qu'en conséquence cet arrêt imposé au processus de la construction européenne, risque d'avoir des retombées dans l'opinion publique africaine, s'il est vrai qu'y sont compromis les projets de coopération et d'édification en commun, sur lesquels l'Afrique compte, elle aussi, pour construire son modèle de développement continental. L'Europe n'a pas assez conscience qu'elle constitue un modèle pour d'autres régions du monde. Si l'impasse où elle se trouve constitue une mauvaise nouvelle pour tous les continents, c'est encore

plus le cas pour l'Afrique. L'enjeu européen est en fait un enjeu mondial. C'est ce que les partisans du non au traité n'ont pas su reconnaître. Il y va en réalité du type de développement que le monde saura ou non mettre en place, dans le sillage de l'affirmation européenne.

Les pays membres de l'Union européenne possèdent ensemble, au sein du FMI, un nombre de voix largement suffisant pour réorienter les interventions de cet organisme dans le sens du *développement durable*. Raisonner dans ces termes, c'est bien sûr supposer que l'Union européenne se constitue en unité politique. Madame Razifimbelo estime que, s'il s'agit de lui donner une véritable souveraineté lui permettant de discuter d'égal à égal avec les autres grandes puissances du monde qui vient, le renoncement à une part de leur souveraineté auquel devront consentir pour ce faire les nations d'Europe, ne constitue pas un bien grand sacrifice. L'état actuel des choses, où une seule hyperpuissance peut imposer sa vision du monde binaire, n'est pas viable pour longtemps. L'Union européenne doit donc se constituer rapidement en contre-poids.

En matière d'immigration, l'Europe là encore doit savoir mettre en place une pratique sans violence, c'est-à-dire sans discrimination entre les qualifiés et les non-qualifiés. Sa chance est de posséder dès maintenant les organisations et les savoir-faire capables de mettre en place les formes de solidarité concrète négociées entre pays riches et pays pauvres de la planète. L'intervenante malgache rappelle, pour conclure, que l'Europe est indissociable des valeurs de paix, de justice, d'égalité et de liberté, qu'elle doit pouvoir partager avec le reste du monde.

**Pierre Delohen**, l'animateur, souligne la tonalité fortement idéaliste qui marque l'intervention de Madame Razifimbelo, et s'en félicite, avant de donner la parole à l'intervenant américain, à qui il demande si les Etats-Unis ont vraiment conscience de l'Europe.

## Georges Ross

Georges Ross prévient ses auditeurs qu'il risque de parler français comme Georges Busch parle américain. Le chercheur de Harvard commence par formuler l'espoir que l'Union européenne parvienne à faire vivre et revivre un modèle proprement européen de société. Par là, il entend la mise en place et la perpétuation de politiques sociales généreuses, garantissant un système d'éducation universelle qui offre à chacun sa chance de progresser, un droit du travail qui protège les travailleurs contre les violences d'une mondialisation à tout va, etc. L'Europe doit trouver le secret d'allier la flexibilité nécessaire et les garanties offertes par le modèle social qu'elle a su inventer.

Quelles sont les mesures à prendre pour permettre à l'Union européenne de trouver ses marques par rapport aux poussées de la mondialisation ? Georges Ross, lui aussi, peut déplier sa liste de préconisations :

1. se doter d'un véritable gouvernement économique, capable d'assurer les conditions d'une politique de *policy mix* à l'intérieur de la zone euro ;
2. définir et mettre en place une politique de recherche et de développement garantissant la cohérence des programmes dans ce domaine entre les différents Etats membres ;
3. inciter fortement les Etats membres à réformer leurs systèmes d'éducation et de formation respectifs ;
4. parachever le marché unique ;

5. cesser de gaspiller son temps et son énergie à chercher à définir une constitution européenne. Il faut se limiter à modifier les règles qui ne fonctionnent pas et se caler sur un *modus vivendi* pratique entre les Etats membres. L'important est ailleurs ;
6. rendre effective la stratégie de Lisbonne.

L'observateur américain achève son intervention sur deux considérations. Il ne peut s'empêcher de constater que quel que soit le système économique et social dont ils se réclament, beaucoup de pays européens se tirent plus qu'honorablement sur le front de la mondialisation. Qu'ils aient joué la carte du libéralisme comme c'est le cas de la Grande-Bretagne, l'Irlande, et dans une moindre mesure l'Espagne, ou qu'ils restent attachés à une logique sociale-démocrate, comme le font les pays scandinaves, ce sont tous des pays qui jouissent des bienfaits d'une croissance économique continue depuis des décennies. Or, tel n'est précisément pas le cas des trois grands Etats au cœur de l'Europe, à savoir l'Italie, la France et l'Allemagne. Ce sont au contraire des pays dont la croissance s'est arrêtée depuis plusieurs années. Pour Georges Ross, ce marasme insistant que subissent les grands pays fondateurs (en y ajoutant les Etats du Benelux) n'est pas imputable aux contrecoups de la mondialisation. Il faut, pour ces pays, retrouver le chemin vers la croissance et cesser d'en faire porter la responsabilité sur l'extérieur.

La revue « The Economist » a publié récemment des prévisions économiques pour les vingt ans à venir dans l'ensemble du monde. D'où il ressort que certaines zones et plus exactement certains grands pays (Chine, Inde, Brésil) vont connaître une croissance économique forte, et que les anciennes puissances, Europe et Amérique du Nord, devront se contenter d'une part plus réduite dans cette croissance. Or cet accroissement

de richesses se situera sur le marché des produits et des services « haut de gamme », dont le monopole ne sera plus réservé aux pays occidentaux. Le programme de recherche et de développement est désormais une priorité dans la politique des ces « grands arrivants » sur le marché mondial.

On imagine déjà les bouleversements économiques qui vont métamorphoser le visage du monde qui nous attend. Mais songe-t-on dès maintenant aux modifications proprement politiques qui s'ensuivront également ? Une logique géopolitique multipolaire et instable se met peu à peu en place. L'Europe aura, dans ce vaste contexte, son rôle spécifique : elle sera, si elle sait y faire, un des contrepoids efficaces aux déséquilibres qui ne cesseront de menacer le développement mondial.

**Pierre Delohen**, dont les considérations finales de son prédécesseur semblent avoir stimulé la réflexion, se tourne maintenant vers le syndicaliste Toni Ferigo, pour lui demander de décrire le rôle éventuel des salariés et des syndicats de salariés sur la scène internationale, comprise comme de plus en plus soumise à une logique multipolaire. Sur cette balle lancée, il aimerait savoir si, dans l'estimation de l'Italien, dans la perspective du renforcement du Brésil, de l'Inde et de la Chine, l'idée de centrer le déploiement de la mondialisation sur la seule hégémonie nord-américaine, ne renvoie pas à un affrontement désormais d'arrière-garde ?

### **Toni Ferigo**

ayant désormais la liberté d'expression qu'offre le passage à la retraite ne tourne pas longtemps autour du pot, pour ce qui est du mouvement syndical au niveau international. Certaines organisations syndicales dans le monde, affirme-t-il, font partie du problème, d'autres en seraient plutôt la solution. Car il ne faut pas se cacher qu'il y a de par le monde, des syndicats corrompus, liés aux mafias locales, etc. Les syndicats « sérieux » quant à eux, lorsqu'ils sont situés en Europe,

ont une mission facile à définir : défendre, dans les enceintes internationales le modèle social européen, son système de négociations sociales, de relations sociales, etc. Il est, à cet égard, facile de constater que, partout dans le monde, mais en particulier dans les pays situés aux marches de l'Union, les syndicats ont un désir commun : faire entrer à son tour, le pays dont ils émanent, dans l'Union européenne, tant il est vrai que, en dépit de la logique libérale dans laquelle elle ne peut pas ne pas s'inscrire, l'Europe syndicale est considérée comme une référence. Les syndicalistes européens ont-ils conscience de cette responsabilité, de ce rôle que, qu'ils l'aient souhaité ou non, ils incarnent aux yeux du reste du monde ? A l'inverse, la situation des syndicats dans l'univers anglo-saxon apparaît comme un champs de ruines, Toni Ferigo note, à titre d'exemple, qu'il est désormais plus difficile de se constituer en syndicat dans le Sud des Etats-Unis qu'en Afrique du Sud !

Autre constatation : lorsqu'on sonde le point de vue des syndicats dans le reste du monde, au Brésil, en Afrique du Sud ou en Corée du Sud, il apparaît que l'Europe syndicale est la seule référence positive. Ce que les syndicats brésiliens apprécient en France, en Italie ou dans les pays scandinaves, c'est la capacité que conservent les syndicats européens de ne pas séparer les enjeux socio-économiques au niveau général, des enjeux locaux au niveau de l'entreprise. En Europe, les deux niveaux où peut s'inscrire une stratégie de solidarité, loin de s'exclure l'un l'autre, comme on s'y résigne trop souvent ailleurs, ne se séparent pas : les mouvements sociaux s'efforcent, le plus souvent, de maintenir un lien dans l'analyse des enjeux et dans les préconisations d'action, entre le local (l'entreprise) et le global. A titre de contre-exemple, songeons à la situation faite à l'action syndicale dans le Pérou du président Fujimori, où il suffit que, dans une entreprise six salariés se réunissent, pour constituer un syndicat. On imagine l'émiettement démo-

bilisateur que cette réforme a pu entraîner dans le mouvement syndical du Pérou.

Mais Toni Ferigo estime nécessaire de mettre en garde les syndicats de l'Union européenne contre la tentation de céder trop souvent à la séduction d'un discours imprécateur sur les méfaits de la mondialisation sauvage, sans songer à s'approprier les procédures d'intervention qui leur sont ouvertes dans les instances européennes. En somme, leur reproche le syndicaliste italien, trop souvent les syndicats européens se contentent de réagir aux réformes sociales imposées par le haut, sans jamais prendre d'initiatives concrètes pour répondre aux défis de la mondialisation. A son tour, Toni Ferigo appelle à se méfier d'un certain discours qu'il qualifie de « populiste » qui prétend faire de l'Europe la grande responsable des déstructurations et des méfaits économiques et sociaux dus à l'inexorable avancée de la mondialisation. L'Europe ne doit pas devenir « la tête de Turc » des militants syndicaux. Une illustration exemplaire des difficultés à poursuivre la construction de l'Union européenne, vient conclure l'intervention du syndicaliste italien : il exhorte ses collègues à ne pas s'aligner sur la pusillanimité du personnel politique, incapable de renoncer au confort et aux privilèges inhérents à l'exercice de la souveraineté nationale. La même barrière est à franchir dans le monde syndical. Là aussi, il y a un transfert de souveraineté dont il faut non seulement s'accommoder mais qu'il faut bel et bien susciter. Les dirigeants nationaux doivent savoir se préparer à la perspective que des négociations sociales « transnationales » puissent aboutir à des accords que des syndicats auront signés avec les employeurs au niveau européen, sans passer par la case « échelon national ». Des accords de branche peuvent et doivent pouvoir être mis en place dans cet esprit européen, ce qui pour les responsables nationaux, correspond non pas à un simple partage de la souveraineté, mais à un retrait du pouvoir syndical tel qu'il a pu s'affirmer

dans un cadre purement national. Les syndicats sont-ils prêts à franchir pareil obstacle ?

C'est pourtant là le prix à payer pour créer les conditions permettant de mettre en place *l'harmonisation sociale* souhaitée par tous. A ce sujet, une réaction est éloquent. C'est celle des syndicats allemands qui pressent leurs collègues du Sud de l'Europe, d'obtenir, pour les travailleurs de leurs pays respectifs, des hausses de salaire qui finissent par les placer dans les parages des salaires versés en Allemagne. Ce n'est pas ainsi qu'on parviendra à une véritable harmonisation, laquelle doit porter avant tout sur les droits, droit à l'information, droits sociaux sur les formes d'organisation du travail, sur les règles en vigueur dans les entreprises relevant d'une même multinationale, etc. Il ne suffit pas de multiplier colloques et consultations internationales pour parvenir à des accords trans-nationaux, il faut encore un véritable transfert de la part des syndicats du pouvoir de négocier vers des instances situées à ce niveau.

## **Louis Viannet**

---

Louis Viannet ne cache pas qu'il a été très ému d'entendre l'appel de Mme Razifimbelo et son exhortation adressée aux Européens pour qu'ils poursuivent, contre vents et marées, la construction européenne. Il a alors pris la mesure de l'exigence qui ne doit cesser d'animer les partisans de l'Union européenne. Le modèle social que l'Europe a su imaginer, mettre en place et tant bien que mal sauvegarder jusqu'à présent, c'est non seulement une conquête pour ceux qu'il protège mais peut-être aussi un modèle et un catalyseur pour l'action des autres forces sociales à l'œuvre par-delà le continent européen. Il reste que préserver en Europe même ce socle social que les autres nous envient, n'ira pas sans un engagement syndical permanent à même d'exercer une

contre-pression équivalente à l'énorme logique financière qui s'emploie à le démanteler. Il ne faut en effet pas perdre de vue que ce modèle social est actuellement plutôt malmené.

Les mises en garde tant de Lily Razifimbelo que de Georges Ross font apparaître un écart de perspective par rapport au jugement collectif rendu par les peuples du Continent, amenés à se prononcer sur la réalité actuelle de l'Europe. Les critères des observateurs étrangers pour lesquels l'Europe telle qu'elle est advenue reste, pour une part un modèle et en tout cas un espoir, ne peuvent pas correspondre aux points de vue des peuples de l'intérieur qui, pour la première fois, ont pu faire entendre leur voix. Si les deux points de vue sont aussi décalés l'un par rapport à l'autre, c'est aussi parce que leur point de départ respectif n'est pas le même. A l'occasion même de cette journée d'études de Saint-Etienne, Louis Viannet y insiste, il n'y avait nul besoin d'avoir l'ouïe fine pour percevoir une modulation de ce même écart, entre l'Europe telle que le discours des élites et des gens informés en célèbre les bienfaits et en trace l'avenir, et l'Europe telle que les simples citoyens la perçoivent et l'interprètent. Il faudrait s'interroger pour savoir pourquoi cette vision d'une Europe à contre-sens du désir des peuples, s'est mise en place et a persisté à croître et à embellir : le chômage est élevé, la précarité se répand partout, les inégalités s'accroissent nettement dans tous les pays d'Europe, la recherche stagne ou régresse, l'éducation est de plus en plus inadaptée dans de nombreux pays, tandis qu'un nombre toujours plus grand d'entreprises européennes, même de taille moyenne, n'hésitent plus à transférer leurs nouveaux emplois hors de l'Union européenne. C'est là un constat repris quasiment mot à mot d'une déclaration de John Monks, le secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats, à l'occasion d'une intervention au Congrès de la C.G.T., en avril 2006. Sur la base de ce constat largement partagé, il est

devenu urgent de débattre longuement et sans tabou, c'est-à-dire en acceptant que le processus de la construction européenne puisse être critiqué, sans risquer pour cela d'être anathémisé comme « anti-européen ». C'est au contraire au nom d'une véritable ambition pour l'Europe que Louis Viannet entend porter le fer dans la plaie. L'Europe a des atouts et c'est en pensant à ceux qu'elle pourrait mettre en avant, que les syndicalistes se donnent le droit d'être exigeants, chaque fois qu'ils entendent prononcer le mot « Europe ».

Pour l'instant l'Europe reste perçue comme une construction de part en part technocratique, dominée par des forces purement financières et des logiques commerciales, pour lesquelles la seule référence est le profit et le seul critère la compétitivité. D'où le divorce entre le projet européen concocté par les technocrates et l'attente des citoyens. Ce divorce était rampant depuis des années, le feu couvait et le référendum en a été l'aboutissement explosif. Lorsqu'on se souvient qu'une décision aussi importante que le contenu du traité de Maastricht n'a été communiqué au Parlement qu'après coup, on comprend la désaffection croissante des peuples pour un processus qui se conçoit et se poursuit sans lui, et, à certains égards, contre lui. L'Europe, il est temps d'en prendre conscience, conçue comme une réalisation économique, politique ou tout simplement humaine, n'a rien de naturel. Son identité collective est encore à construire et il faudra encore beaucoup de temps pour que les simples citoyens parviennent à l'intérioriser et l'accepter comme une évidence. Louis Viannet, quant à lui, se sent certes européen, mais il sent aussi que la construction qui se réclame de l'Europe se fait loin, trop loin des citoyens. Le rejet violent qu'ils ont opposé à un projet de traité ne saurait se réduire à un accès de populisme. Se contenter de cette grille de lecture risque de donner naissance, dans ce domaine, à des déconvenues plus graves encore. Si vraiment l'avenir

de l'Europe est de se couler dans le moule de la mondialisation et de se plier docilement à toutes les recettes prônées par le libéralisme, en exerçant des pressions continues sur le pouvoir d'achat des salariés tout en restreignant toujours plus l'extension des différentes formes de protection sociale, alors l'Europe perdra tout crédit auprès de la majorité des salariés. Le rôle des syndicats européens dans cette affaire est donc tout tracé : imposer un infléchissement sensible à l'orientation trop libérale donnée à la construction européenne.

A ce propos, Louis Viannet ne cache pas qu'il a trouvé les débats précédents peu sensibles à cette contradiction dans les intérêts respectifs des Européens. Il y a d'une part, les couches possédantes et, pour en représenter les intérêts, les lobbys commerciaux, industriels et financiers, et de l'autre la masse des simples citoyens. Si les syndicats devaient lever le pied et baisser la garde dans la lutte quotidienne qu'ils doivent mener pour défendre les acquis des salariés, voire pour les améliorer, les conséquences en seraient dramatiques pour l'avenir de l'Europe.

Dans quelques semaines, le monde syndical dans son ensemble accueillera la mise en place d'une organisation syndicale unifiée à l'échelle mondiale. Cette innovation ouvre des perspectives stimulantes, en particulier pour les structures syndicales des différents pays d'Europe, qui doivent en tirer un surcroît de dynamisme face aux forces du marché résolues à pousser, si aucun obstacle ne vient les contrecarrer, toujours plus avant leur avantage.

**Pierre Delohen** prend note du diagnostic proposé par Louis Viannet, sur l'existence d'une sorte de « fracture européenne » que recouvre cette différence de perception dans les enjeux, qui oppose les citoyens de la base et le sommet, à savoir les « élites ». Il se tourne alors vers Marcel Grignard pour lui demander comment l'Europe peut retrouver sa capacité d'action, spécialement dans les domaines où tout le monde l'attend.

## Marcel Grignard

---

est convaincu que toute l'histoire de la construction européenne atteste de sa vocation à contribuer à humaniser et à pacifier la mondialisation, laquelle, laissée à elle-même aboutirait à rendre la planète tout simplement invivable pour les générations à venir. Pendant un demi-siècle, l'Europe a montré qu'elle était capable de mettre en place, et ce en dehors de toute contrainte, un cadre politique partagé par toutes les parties prenantes. C'est là le seul exemple dans le monde que cette décision prise et reconduite par 25 nations de mettre en commun une large part de leur souveraineté respective. Il faut, selon Marcel Grignard, bien reconnaître que, même si elle a été menée à bien dans des conditions très discutables, l'ouverture de l'Europe à 25 membres (et bientôt à 27) représente encore une victoire de la démocratie, dans la mesure où un ensemble croissant de peuples se sont résolus à s'organiser librement dans un espace commun.

Si Louis Viannet se réjouit à juste titre de la mise en place prochaine d'une organisation syndicale au niveau mondial, il serait bienvenu qu'il reconnaisse aussi que cette nouvelle institution est dans le sillage de la « victoire » européenne. C'est même la fin du communisme qui a permis l'instauration au niveau mondial d'une seule organisation syndicale. Le défi lancé aux militants syndicaux sera alors de savoir s'ils seront capables, comme l'espère également Toni Ferigo d'aller grâce à cette nouvelle internationale au bout des contradictions qui traversent actuellement le monde du travail dans son ensemble.

Il est bien clair que les intérêts des salariés français à l'heure actuelle ne rejoignent pas spontanément ceux des salariés polonais, tout comme ceux-ci ne convergent pas forcément avec les intérêts des travailleurs africains. Quand donc, s'écriait récemment un syndicaliste africain, l'invocation si facile

de la « solidarité » entre tous les travailleurs du monde, cessera-t-elle de s'accompagner de mesure protectionnistes dans les pays riches ? Il est évident que le terme même de « délocalisation » a un tout autre sens, selon qu'il résonne à l'oreille d'un salarié dont l'entreprise s'apprête à déménager, plutôt qu'à celle d'un salarié qui sait qu'il devra son emploi à cette même entreprise venue s'installer dans son pays. On aurait tort, à ce sujet, d'oublier que l'élargissement de l'Europe a permis aux pays de l'ancienne Europe de s'enrichir considérablement dans la mesure où ils se sont taillé de nouveaux marchés à l'Est. N'est-il pas, du même coup, équitable d'ouvrir à ces nouveaux pays, l'accès aux marchés de l'Ouest ?

Or, si l'Europe a si mauvaise presse dans le monde salarial, c'est que la construction européenne est vécue par les gouvernements, les responsables politiques et parfois même les dirigeants syndicaux comme une véritable contrainte et non comme une occasion de construire collectivement un intérêt commun. L'Europe, dans cette perspective, ne représente pas seulement un bouc émissaire, mais bel et bien la tentation d'utiliser les mécanismes communautaires chaque fois qu'ils constituent un avantage (c'est souvent le cas de la France) et de rejeter les contraintes lorsqu'elles ne correspondent pas à un profit pour l'Etat national. Il est par exemple très choquant de constater que la France considère normal que le pacte de stabilité qu'elle a pourtant négocié et signé, ne la concerne pas vraiment, mais qu'il doive s'appliquer en revanche sans mollesse aux « petits pays » de l'Union. Tout comme est choquant de voir dès la chute du mur de Berlin, nombre d'entreprises françaises se précipiter à l'Est, puis s'empresse d'ériger des « barbelés » pour protéger leur pré carré devant les assauts des entrepreneurs de la « nouvelle Europe ».

Cette réalité est parfaitement familière aux responsables politiques. Rien de sérieux en Europe ne se fait sans l'accord des gouvernements.

Par ailleurs, si l'Europe était capable de parler d'une seule voix, elle aurait les moyens de peser sur le cours de la mondialisation. En regroupant, par exemple, les voix dont dispose chaque Etat membre dans les instances dirigeantes du F.M.I., l'Europe pourrait infléchir sensiblement la politique de cet organisme et l'esprit qui l'anime. Deuxième élément fort, l'Europe a su trouver, à travers ce que nous qualifions de « modèle social », des compromis concrets permettant le *vivre ensemble*. Or, le *vivre ensemble* de demain, l'orateur y insiste, sera encore plus difficile à maintenir, que celui d'hier, dans la mesure même où la mondialisation contribue à durcir toujours plus les rapports sociaux dans leur ensemble. La région Europe découvrira alors qu'elle n'est qu'une petite région dans le monde, et qu'il faudra aussi tenir compte du « retour du balancier » consécutif à deux siècles de colonisation, à l'époque où les pays du Nord fabriquaient des produits destinés aux pays du Sud, réduits à un rôle de clients. Cette période est révolue.

Mais l'Europe est aussi une source d'espoir pour le reste du monde, dans la mesure où elle est capable d'imaginer des solutions innovantes pour bien des problèmes posés par l'organisation de la société. Par exemple, le programme REACH, mis en place par une directive européenne, va imposer à toutes les entreprises chimiques concernées les conditions dans lesquelles certains types de produits seront mis sur le marché, avec un souci de protection à l'égard de toutes les parties concernées par cette production : si cette directive voit le jour, l'Europe aura ouvert la voie à l'édification des règles plus contraignantes au bénéfice des salariés, des consommateurs et de l'environnement. De manière plus générale, si l'Europe était

capable de définir une politique cohérente de relations extérieures avec le reste du monde, relations d'ailleurs différenciées selon les régions du monde, elle verrait s'ouvrir l'occasion de trouver les points d'appui pour propager ses innovations.

Bien sûr, il y a de graves lacunes, à commencer par celle d'une Europe véritablement « sociale ». Il ne s'agit pas, pour satisfaire à cette exigence, d'étendre le code du travail à l'ensemble des 25 Etats membres. Il s'agit plutôt que chaque Etat accepte de se doter de dispositifs sur la base d'orientations européennes communes assurant des redistributions de richesses en lien avec la culture propre de chaque pays. Les salariés ont, sur ce chapitre, bien des reproches à formuler. Mais ils auraient bien tort de les adresser uniquement aux instances européennes. C'est au contraire aux responsables politiques de leur Etat qu'ils devraient s'en prendre. L'Europe n'est en nulle façon impliquée dans l'accroissement, presque partout constaté, des inégalités sociales et économiques. Ce sont les politiques nationales qui sont, en l'occurrence, à pointer du doigt, plus exactement les politiques de redistribution des revenus que rendent plus ou moins efficaces les systèmes sociaux en place

Le défi auquel l'Europe est confrontée, c'est de savoir si oui ou non elle saura trouver l'énergie de ré-inventer son modèle. Les valeurs fondamentales, la solidarité, le dialogue, l'ouverture restent, bien entendu, les repères de cette Europe nouvelle à construire. Mais l'Europe doit rénover son modèle pour le rendre compatible avec un monde qui a changé et en faire une clef d'entrée pour d'autres régulations à l'échelle du marché mondial. Dans cet esprit, le rôle d'un syndicaliste européen n'est certes pas de nier les intérêts des salariés français, mais de faire en sorte que la défense des intérêts français prenne également en compte ceux des salariés des autres pays européens. Ainsi on comprend mieux que la CFDT ait pris

avec autant d'ardeur fait et cause en faveur du Traité conditionnel. Il en allait en effet à ses yeux de la reconnaissance de la charte des droits fondamentaux, considérée comme une avancée précieuse pour les salariés de beaucoup d'autres pays européens. Pour un Français, le rappel des droits pouvait paraître inutile, mais certes pas pour un Espagnol ou un Polonais, qui l'un et l'autre ont encore le souvenir des longues années passées sous la férule de régimes pour le moins autoritaires. L'Europe est précisément cette ouverture hors des enfermements nationaux.

## Le débat avec la salle

---

**Hugues Puel** vient, au nom d'un certain nombre de personnes présentes dans la salle, proposer quatre questions :

1. *Quel type de responsabilité l'Europe peut-elle promouvoir dans la mondialisation ?*
2. *L'Europe constitue-t-elle pour l'Afrique un facteur positif et généreux ou, à l'inverse, une entrave à son développement (question adressée plus précisément à madame Razifimbelo) ?*
3. *La mondialisation ne représente-t-elle pas une menace centrale pour le modèle social qu'entend sauvegarder l'Union européenne ?*
4. *Plus généralement, le reste du monde n'est-il pas pour l'Union européenne la grande menace ?*

## Lily Razifimbelo

---

Lily Razafimbelo voit la construction de l'Europe comme l'occasion d'une coopération à niveau égal avec l'Afrique. Loin de la dissymétrie, il s'agira au contraire d'édifier des rapports entre partenaires de même « qualité ». Il n'y a donc pas lieu de reconnaître, dans l'instauration de cette relation, l'existence d'obstacles prétendument insurmontables. Les deux continents doivent bien plutôt s'efforcer de constituer l'un pour l'autre un avantage de proximité. Cela ne doit

pas rendre aveugle à l'existence de rapports de force entre les pays riches du Nord et les pays moins développés du Sud. Ainsi, il faudrait avoir le courage de poser sur la table de négociations, le dossier des subventions agricoles, dont les retombées indirectes dans le Sud sont véritablement catastrophiques. Plus généralement, l'Europe aidera grandement l'Afrique (et plus largement les pays de l'ACP) en révisant ses politiques protectionnistes pour un certain nombre de produits. Que l'on songe aussi à l'invasion des produits chinois sur le continent africain, qui est en train de signer l'arrêt de mort d'un grand nombre de petits ateliers artisanaux et d'entreprises locales. Qui fera le décompte des emplois ainsi supprimés ?

*Sur les menaces surplombant l'Europe sociale, Marcel Grignard, Louis Viannet et Toni Ferigo s'expriment tout à tour.*

## Marcel Grignard

---

Pour **Marcel Grignard**, l'Europe sociale est déjà menacée de l'intérieur, dans la mesure où elle remet toujours à plus tard la réforme des systèmes sociaux qui devient une exigence criante. Chacun la redoute. Ainsi, en Suède, il y a des interrogations sur le futur d'un modèle qui est pourtant un des plus « réussis » d'Europe. Plutôt que de consentir à perdre des droits acquis, ces réformes consisteront, avant tout, à imaginer, à structurer et à lancer de nouveaux droits.

Par ailleurs, la tentation est forte pour un nombre de pays membres, de faire jouer la concurrence en matière de baisse du coût du travail, en abaissant toujours plus les exigences et les normes mises en place par Bruxelles. L'exemple a été donné par la Grande-Bretagne qui est parvenue à arracher aux instances européennes une dérogation à la durée maximale du temps de travail, si bien que les salariés peuvent être sollicités sans restriction opposée à quant à la durée du temps de travail les concernant. Or, les

pays entrants, les dix de l'Europe de l'Est, sont très tentés à leur tour de pénétrer dans la brèche, et de combler ainsi les effets de leur plus faible productivité par rapport à la France et l'Allemagne, en abaissant les conditions de travail et en augmentant la durée du travail. Cette orientation doit être combattue avec détermination. Si chaque Etat escompte imposer son avantage comparatif en exerçant ainsi une pression toujours plus grande sur les conditions de travail et le niveau des salaires, le pire sera en effet à craindre. Enfin, l'Europe doit savoir proposer une politique à la hauteur des mutations industrielles qui s'imposent brutalement dans tous les pays. Il est urgent d'imaginer des formes de coordination entre Etats membres ayant pour objectifs de ne pas faire retomber sur le dos des salariés concernés, la suppression des emplois dus à l'accentuation de la pression à l'intérieur du continent européen. L'Europe s'est construite à partir des années 50 sur un effort communautaire en matière de charbon et d'acier, à l'époque où la concurrence internationale était moins vive qu'à l'heure actuelle. Elle a consenti de forts investissements pour répondre aux nouveaux défis industriels du moment. Or, maintenant que la situation est plus difficile, elle réduit tout à coup ses efforts et économise ses interventions.

Exemple parlant : à l'occasion du plan social décidé l'an dernier par Hewlett Packard, le président de la République a réclamé l'intervention des instances européennes. Un fonds spécifique a donc été mis sur pied, pour lutter contre les effets des restructurations. Or, sa mise en oeuvre soulève bien des interrogations, dans la mesure où il n'intervient qu'à partir du moment où le nombre d'emplois menacés dans une même entreprise dépasse mille. De ce fait, il en arrive à ne soutenir que des sociétés qui ont déjà des moyens et se désintéresse des autres. Plus significativement encore, il ne se sera sollicité que pour des licenciements entraînés

par des délocalisation au-delà des frontières de l'Union européenne. Pourtant l'essentiel des suppressions d'emplois dans les pays de l'Union n'est pas dû à une délocalisation. On voit par là qu'une vision purement technocratique des choses ou une absence de volonté politique impose des solutions loin du problème réel.

## **Louis Viannet**

---

rejoint les perspectives dessinées par Marcel Grignard, mais insiste sur la source réelle des problèmes qu'on impute trop rapidement aux décisions d'une instance supranationale. En réalité, toutes les directives de la Commission ont reçu l'aval du Conseil européen, constitué, appelons-le, des représentants de tous les gouvernements nationaux. Dans tous les pays européens, on peut donc faire le même constat : baisse du pouvoir d'achat, remise en cause des accords sociaux, dégradation des conditions de travail, au nom de l'impératif parfois imposé d'accroître toujours davantage la compétitivité. C'est donc cette conception là qui menace l'Europe sociale.

La Commission européenne en a même fait sa vocation. Ainsi, les directives sur la libéralisation des services publics se situent dans le prolongement des politiques nationales et sont en même temps l'émanation des mots d'ordre de la Commission. Dans un contexte aussi inquiétant, on comprend que les forces syndicales des pays de l'Union voient l'occasion et la nécessité de jouer un rôle grandissant pour défendre les acquis sociaux, qu'il ne faut pas comprendre comme des positions fixes dont on ne déplacerait plus les lignes, mais des appuis à partir desquels trouver des réponses parfois nouvelles, pour permettre aux salariés de préserver des conditions de protection acceptables pour leurs droits et leur statut, voire pour développer ceux-ci, en tenant compte de l'image stimulante que ces

avancées pourront proposer aux mouvements syndicaux dans le reste du monde.

## Toni Ferigo

---

veut mettre l'accent, lui, sur les conséquences du déclin démographique, à partir duquel naissent des difficultés propres à la « société européenne ». La situation n'est pas la même dans tous les pays d'Europe. Le taux de natalité est extrêmement faible aussi bien en Italie qu'en Espagne ou en Grèce. En revanche, en Suède ou en Finlande, le taux de natalité n'a pas baissé. Or, dans ces derniers pays, le taux d'activité des femmes est plus élevé qu'en Italie ou en Grèce. Il faut donc comprendre ces divergences dans le comportement démographique comme l'effet de systèmes sociaux différents : les pays du Nord de l'Europe sont attachés à favoriser la conciliation de la vie familiale des femmes avec leur engagement professionnel. Les pays du Sud ne font, dans ce domaine, pas d'effort particulier. Il est vrai que les pays du Nord acceptent, pour parvenir à cette conciliation et aux avantages sociaux en général, un haut niveau de prélèvements fiscaux, auxquels les pays du Sud se dérobent, quand ils n'en condamnent pas tout simplement le bien-fondé. Pour Toni Ferigo, le danger le plus sournois qui menace les normes sociales encadrant le monde du travail en Europe, c'est la subversion des relations sociales dans l'entreprise par l'idée même de l'individualisation du contrat de travail. Même dans ce temple des négociations sociales que représente jusqu'à présent l'entreprise allemande, cette menace se fait jour. Pour entraver cette évolution, Toni Ferigo propose de situer la base des négociations sociales pour les PME au niveau du *territoire*. Il faut en effet bien voir qu'il y a une forte tendance à démanteler la solidarité inhérente à l'appartenance syndicale, de manière à faire du contrat de travail un face-à-face entre employeur et salarié isolé. On pourrait en arriver à ce que les

Américains appellent *unionism without union*. La liberté de se syndiquer serait préservée, mais le salarié même syndiqué négocierait son contrat sur une base strictement personnelle. Cette subversion de la logique syndicale se dissimule trop souvent sous les grandes effusions du *dialogue social*. Trop souvent ce dialogue social entre employeurs et syndicats se réduit à une rhétorique creuse, dès lors que les bases mêmes des négociations collectives se trouvent sapées par cette individualisation des contrats.

*A ce stade du débat, Anne-Marie Grozelier, en tant que secrétaire générale de Lasaire, intervient pour suggérer qu'un certain nombre de questions, telles que celles portant sur les coopérations renforcées, les territoires, la politique de l'énergie, et plus généralement les questions suscitées par les exposés de Joël Maurice, d'André Gauron ou des experts de l'après-midi, puissent être posées à l'occasion de la biennale Lasaire de 2007.*

*Une dernière et lancinante question vient donc clore cette longue soirée. Hugues Puel la repose : de quelle façon l'Union européenne peut-elle promouvoir une « mondialisation responsable » ? Les réponses seront brèves, forcément brèves.*

## George Ross

---

Mis au pied du mur, George Ross songerait, pour y parvenir, à l'instauration de règles d'échange commercial plus équitables, une politique d'aide humanitaire aux pays pauvres, débarrassée de toute arrière-pensée stratégique de la part des grandes puissances qui s'y emploieraient la mise en place de quelques grandes règles en matière de droit du travail s'appliquant à l'échelle mondiale, de manière à rendre impossibles les formes les plus extrêmes d'exploitation du travail humain.

## **Marcel Grignard**

---

Pour Marcel Grignard, il y aurait la nécessité urgente de réviser sur deux ou trois aspects la politique agricole de l'Union européenne et d'y associer une politique de coopération avec l'Afrique. Il faudrait éviter aussi que chacun des grands blocs de puissance agricole (Amérique du Nord, Europe, Australie) continue à pratiquer une politique bilatérale avec chacun des pays du Sud. Sur un autre plan, il conviendrait que les syndicats présents au sein des grandes entreprises multinationales, puissent parvenir à signer des accords-cadres visant à faire appliquer partout dans le monde des règles fondamentales en matière de droit du travail, à commencer par celles de l'O.I.T.. Dans cet esprit, il s'est déjà trouvé des accords signés par des entreprises, stipulant que ces règles concernant le travail de leurs salariés, soient également observées dans les usines et ateliers de leurs propres fournisseurs !

Or, note Marcel Grignard, ces accords-cadres internationaux sont tous le fait d'entreprises ayant leur siège social en Europe. C'est précisément là une illustration frappante de la façon dont l'Union européenne peut devenir petit à petit le moteur des régulations à imposer à la mondialisation.

## **Louis Viannet**

---

Louis Viannet réitère, pour conclure, que pour que l'Europe puisse être ainsi le moteur de cette régulation mondiale, encore y faut-il l'implication et la mobilisation permanente des syndicats. Les comités d'entreprise européens prennent aussi corps dans le plus grand nombre de pays par delà les frontières de l'Union. C'est là une bonne nouvelle. Il en faudra d'autres.

\*

\*

\*